

Comité Social Economique Eco - 1 jour

Présentiel - Synchron

Formation appelée « économique » dans l'article L2315-63 du code du travail, obligatoire pour les élus titulaires d'une délégation CSE dans les établissements d'au moins 50 salariés, ce dispositif vise à donner l'essentiel du mandat de la délégation. Il décrit ainsi les attributions qui sont variées, pluridisciplinaires et qui augmentent avec la taille des effectifs ainsi que leurs modalités obligatoires et recommandées. Ce dispositif est différent de celui spécifique aux attributions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, prévu avec d'autres modalités.

Objectifs

Se situer comme membre élu de la délégation du personnel au CSE dans son établissement
Connaître les attributions relatives à la délégation CSE selon les tailles d'effectifs et les moyens correspondants
Être acteur élu favorisant l'amélioration des conditions de travail et la bonne santé (physique, mentale et sociale) des travailleurs

Les + métier

Dans les entreprises de moins de 50 salariés, les attributions concernent essentiellement la présentation à l'employeur des réclamations individuelles ou collectives (relatives aux salaires, à l'application du code du travail etc.). Puis à partir de 50 salariés, des missions s'ajoutent comme l'expression collective des salariés pour la prise en compte de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production. De surcroît des attributions sociales et culturelles existent.



Public Visé

Elus à la délégation CSE (titulaires et possibles suppléants)
Tout salarié partenaire de la prévention des risques dans l'établissement



Pré Requis

Savoir lire, écrire, comprendre et s'exprimer en français

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Connaître les moyens essentiels de fonctionnement d'un CSE et les acteurs de prévention avec qui interagir selon leurs missions.
Connaître les attributions du CSE et leurs aménagements (commissions) selon les tailles d'effectif de l'entreprise
Remplir un Processus d'Apparition du Dommage pour comprendre une situation d'accident et réfléchir à des modalités de prévention
Connaître les moyens d'actions nécessaires ou possibles à mettre en place pour accomplir les diverses missions du CSE

Parcours pédagogique

Contexte réglementaire et Fonctionnement du CSE :

Moyens humains, techniques et organisationnels d'exercice du mandat, organisation des réunions, interactions avec les acteurs partenaires etc.

Rôle économique et social du CSE :

Consultations
Communications
Recueil (individuel ou collectif) et présentation des réclamations, expression collective etc.
Missions et attributions en Santé, Sécurité et Conditions de travail ; application du code du travail.
Enquêtes accidents du travail, maladies professionnelles et à caractère professionnel.
Suivi de la démarche de prévention des risques etc.

Les moyens d'action du CSE :

Visites
Avis
Droit d'alerte de la délégation

Form'In Prev

72 chemin de Las Passos - 11620 Villemoustaussou

Tél. : 04.68.72.04.79 / 06.45.05.49.38 - Site internet : <https://www.forminprev.com> - E-mail : administratif@forminprev.com

SAS au capital de 2 000 € - N° Siret : 809 561 483 000 29 R.C.S. Carcassonne - N° TVA Intra. : FR13809561483 - Numéro de déclaration : 91110134611

Recours à l'expertise ou à la saisine etc

Méthodes pédagogiques

Alternance de méthodes expositives (exposés magistraux, démonstrations...), interrogatives (à l'oral, par des activités « post-its meeting », « world café », etc.), actives et coactives (études de cas et exercices d'application, individuellement et en groupes)

Qualification Intervenant-e-s

Intervenant-e diplômé-e en formation CSE-CSSCT



Méthodes et modalités d'évaluation

4 évaluations formatives dans la journée par QCM, études de cas, productions et mises en situation

Modalités d'accessibilité handicap

L'occasion pour nous de vous rappeler que nous avons conscience que le handicap n'est pas forcément visible. N'hésitez pas à prendre contact avec notre référente handicap Mme VIDAL Ludivine



Durée

7.00 Heures

1

Jour

Effectif

De 1 à 10 Personnes



Contactez-nous !

Marion LEGRY
Conseillère en développement de compétences

Tél. : 0645054938
Mail : marion.legry@forminprev.com